



Déclaration des performances DoP N° 0008-01

1. Code d'identification unique du produit type :

02 00 02 (Isover Bâtiment - Parois horizontales, verticales ou inclinées - Sans spécificité - Sans classement feu ou classement F)

ISONAT FLEX 40 - FLEX 55 plus H

2. Usage(s) prévu(s) :

Isolation Thermique des Bâtiments (ThIB)

3. Fabricant :

ISONAT

Rue Barthélémy Thimonnier - 42300 Mably

4. Mandataire :

Non applicable

5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances :

EVCP Système 3

6. a/ Norme harmonisée :

EN 13171:2012+A1:2015

Organisme(s) notifié(s) :

- Le CSTB (Organisme Notifié N°0679) a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3 pour les autres caractéristiques.

b/ Document d'évaluation européen : Non applicable

Evaluation technique européenne : Non applicable

Organisme d'évaluation technique : Non applicable

Organisme(s) notifié(s) : Non applicable



7. Performance(s) déclarée(s) :

Produit : Produits en fibres de bois (WF) fabriqués en usine				
Usage prévu : Isolation thermique des bâtiments				
Caractéristiques essentielles (f)		Performances		EVCP
		ISONAT FLEX 40	FLEX 55 plus H	
Résistance thermique	Résistance thermique	$R_D = 1.05 \text{ à } 5.25 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ (Epaisseurs 40 à 200 mm)	$R_D = 1.10 \text{ à } 5.55 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ (Epaisseurs 40 à 200 mm)	3
	Conductivité thermique	$\lambda_D = 0.038 \text{ W/(m.K)}$	$\lambda_D = 0.036 \text{ W/(m.K)}$	
	Epaisseur	T2		
Réaction au feu	Réaction au feu	NPD	F	3
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Caractéristiques de durabilité	(a)		3
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Résistance thermique et conductivité thermique	(b)		3
	Caractéristiques de durabilité (c)	(c)		3
	Stabilité dimensionnelle	NPD		
Résistance à la compression	Contrainte en compression ou résistance à la compression	NPD		3
	Charge ponctuelle	NPD		3
Résistance à la traction/flexion	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (d)	NPD		3
	Résistance à la traction parallèlement aux faces (d)	NPD		
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement/à la dégradation	Fluage en compression	NPD		3
Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau à court terme	NPD		3
Perméabilité à la vapeur d'eau	Transmission de la vapeur d'eau	NPD		3
Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Raideur dynamique	NPD		3
	Epaisseur	NPD		3
	Compressibilité	NPD		3
	Résistance à l'écoulement de l'air	NPD		3
Coefficient d'absorption acoustique	Absorption acoustique	NPD		3



Indice d'isolement aux bruits aériens directs	Résistance à l'écoulement de l'air	NPD	3
Emission de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Émission de substances dangereuses	NPD (e)	3
Combustion avec incandescence continue	Combustion avec incandescence continue	NPD (e)	3

NPD: performance non déterminée

- (a) Aucune variation des propriétés de réaction au feu pour les produits WF.
- (b) La conductivité thermique des produits en fibres de bois ne change pas avec le temps, l'expérience a montré que la structure fibreuse reste stable et que la porosité ne contient pas d'autre gaz que l'air de l'atmosphère.
- (c) Pour l'épaisseur de stabilité dimensionnelle uniquement.
- (d) Cette caractéristique concerne également la manipulation et l'installation.
- (e) Des méthodes d'essai européennes sont en cours de développement.
- (f) Également valable et applique en cas de couches multiples.

8. Documentation technique appropriée et/ou documentation technique spécifique
Non applicable

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au Règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Dirk De Meulder
Président d'ISONAT
A Suresnes, le 27/01/2017